

COMPTRE-RENDU DE LA CONFERENCE ORGANISEE PAR LE MINISTERE
SUR
L'AVENIR DE LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE

=====

Le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation français avait organisée à l'OCDE, le 19 décembre, sur toute la journée (de 9h30 à 18h15), une conférence sur l'avenir de la Politique Agricole Commune, intitulée « *Cap sur la PAC 2020* », autour de **trois thèmes** :

- Libérer le développement des entreprises agricoles et alimentaires (Sous-titre : Assurer un juste prix pour les producteurs, favoriser le travail en filière et adapter les règles et dispositifs aux spécificités de chacune d'elles) ;
- Valoriser les services environnementaux de l'agriculture et favoriser les transitions climatiques, énergétiques et territoriales (Sous-titre : Encourager la transformation des pratiques et systèmes de production) ;
- Gérer les aléas et responsabiliser les acteurs.

L'Académie d'agriculture de France avait été conviée formellement à participer cette rencontre « privée » (sur invitation). Le Bureau et notamment le Secrétaire Perpétuel doivent être remerciés pour avoir obtenu que l'Académie puisse y participer, Bertrand Hervieu et Michel Jacquot ayant été désignés pour y assister.

Une première remarque (toute personnelle) sur cette initiative: ayant suivi depuis la signature du Traité de Rome, les négociations sur la PAC, directement depuis la mi-1962, je relèverai, non sans une pointe de satisfaction, qu'il y avait bien longtemps que la France, particulièrement la rue de Varenne, ne s'était pas préparée, comme aujourd'hui, à redevenir « un acteur actif » sur le front du devenir de la Politique Agricole Commune. Force en effet est de constater, qu'elle était quelque peu « *à la traine* » depuis l'adoption des quotas lait en 1984, laissant le champ libre à la Commission, n'assumant plus le rôle majeur qui avait été autrefois le sien dans la définition, à Bruxelles, de la PAC.

Cette Conférence est la démonstration éclatante que la France veut à nouveau jouer son rôle « *d'agitateur d'idées et de contre-propositions à la Commission* », les autres Etats-membres, c'est net, attendant beaucoup de Paris à ce qu'on le devine. Encore faut-il - cela dit entre parenthèses - que les Professionnels eux-mêmes « se réveillent » et ne donnent pas le sentiment qu'ils ne sont là que pour mener des combats d'arrière-garde, tel fut le dernier « carré » à Waterloo, avec le Maréchal Ney ou ...Cambronne !

Les 3 thèmes retenus par la responsable de la Direction Générale de la Performance Economique et Environnementale des Entreprises et son équipe s'inscrivaient parfaitement dans cette perspective d'être un guide pour la future PAC. Le Ministre (qui avait pris la peine d'assister à tous les travaux) avait « *mis le paquet* » pour assurer le succès de cette réunion, en obtenant la participation de Mr. Hogan, le Commissaire à l'Agriculture, et celle de six de ses collègues Ministres, de trois députés actifs du Parlement Européen, de hauts fonctionnaires et de fortes personnalités.

Il faut souhaiter que cet intérêt perdure, car, on l'aura compris nous sommes pour la PAC à « un tournant », « devant de réels défis à relever », comme jamais elle ne l'a été.

Le Commissaire à l'Agriculture, invité à s'exprimer après l'ouverture des travaux par Stéphane Travert a tout d'abord rappelé, dans les grandes lignes, le résultat des négociations dites « *Omnibus* » (engagées, tout au long de 2017 sous la poussée du Parlement Européen, dont notamment le député français Dantin, présent à la Conférence) qui se sont terminées en novembre dernier, devant permettre de poursuivre le mouvement en cours de simplification et de modernisation de la PAC. Les règlements *Omnibus* » - une quinzaine - rentreraient en application, a-t-il été annoncé, le 1^{er} janvier 2018.

Mr. Hogan s'est ensuite longuement étendu sur le contenu de la première communication officielle (voulue, non) chiffrée de la Commission, sur la réforme de la PAC post-2020, qui a été présentée le 29 novembre. Il a redit que l'idée de la Commission était :

- « *de ne pas toucher à la structure générale de la PAC, basée sur les deux piliers, les aides directes et/ou les mesures de marché d'une part, la politique de développement rural d'autre part* »... « *les deux étant inscrits comme tels à l'article 39 des Traités* » ;
- « *d'introduire un tout nouveau système d'application de la réglementation : les grandes lignes, les objectifs assignés à la PAC seraient d'application générale et serviraient de « guidelines ». Mais chaque Etat Membre devant définir un plan stratégique, validé par la Commission, avec des règles qui tiennent compte de la spécificité des secteurs et des zones géographiques, ifs arrêtés au niveau communautaire* », laissant ainsi davantage de marges de manœuvre aux Administrations nationales » , le terme « *subsidiarité* » ayant été 4 fois répétés pour bien montrer que ce n'était pas nouveau (cette notion fut introduite dans la vie communautaire au milieu des années quatre-vingt) et que Bruxelles ne serait plus responsable de tout.

« *Ce n'est pas une révolution mais une évolution de la PAC. Et c'est plus de rationalité et pas du tout une renationalisation de la PAC* », a dit le Commissaire, en clôturant la 1^{ère} partie de son exposé.

En deuxième partie, Mr. Hogan a souligné les deux grandes priorités qui devaient désormais guider la nouvelle PAC : l'environnement et la lutte et l'adaptation au changement climatique, reconnaissant, au passage, que le verdissement avait été un échec, « *en raison de la fixation de critères uniques pour tous les pays, chaque Etat-membre devant les définir en fonction de ses spécificités locales* ».

Le Commissaire a toutefois indiqué que d'autres objectifs devaient être fixés, citant la production agricole durable, la santé, la qualité, la dimension mondiale de l'agriculture européenne, la gestion des risques, la compétitivité des entreprises.

In fine, le Commissaire a indiqué que la Commission se livrerait, de janvier à mars, à une « analyse d'impact » des mesures proposées.

Il a souligné également qu'il faudra attendre le dépôt des propositions de la Commission sur le futur Cadre Financier pluriannuel « 2021-2027 » (prévu en principe au cours de l'été 2018)

avant que ne soient envoyés sur les bureaux du Conseil des Ministres et du Parlement les projets législatifs et réglementaires de la nouvelle PAC.

Bien qu'il se soit interdit, au début de son exposé, d'énoncer quelques chiffres, Mr. Hogan a mentionné que le Brexit se traduirait par des ressources budgétaires réduites, d'environ, chaque année, de 10 milliards d'euros et que d'autres politiques communautaires devraient être mises en œuvre. Mr Hogan ne l'a pas dit ouvertement ; mais d'aucuns ont compris que le FEAGA et le FEADER verraient leur crédit à la baisse après 2020.

[Rappelons qu'un nouveau Parlement et une nouvelle Commission seront installés mi-2019 et que la date-limite du Brexit a été fixée le 29 mars de cette même année et qu'une période de transition de deux ans pourrait être établie pour la sortie effective du RU de l'UE]. 2018 risque donc d'être l'année du Grand RV Agricole

Tous les Ministres, qui ont pris la parole, avant le Commissaire (Mr. Travert) ou après (les six autres), ont livré leur sentiment sur les nouvelles orientations qu'envisage la Commission pour la PAC, lesquelles, il faut le savoir, avaient été présentées au Conseil quelques jours auparavant. Tous se sont montrés inquiets de l'évolution esquissée, cinq d'entre eux évoquant le risque immense d'une renationalisation de la PAC, y compris sur le plan budgétaire. On remarquera aussi deux exposés :

- l'un, à mon sens étonnamment « virulent », du Ministre polonais sur la PAC actuelle, le Conseil, dit-il, contrairement à ce qui avait été promis à son Gouvernement lors de l'adhésion de son pays à l'UE ayant toujours refusé d'accorder aux producteurs polonais la revalorisation du montant des aides directes à laquelle ils avaient droit ;
- l'autre de la toute nouvelle Ministre de l'Agriculture des Pays-Bas qui a plaidé pour la suppression des aides directes et le paiement d'aides aux seuls producteurs qui respecteraient les nouveaux grands objectifs assignés à la PAC.

On ne peut pas dire que la négociation sur la nouvelle PAC sera au Conseil des Ministres « un long fleuve tranquille ».

Les Tables-Ronde.

Les Services de Mme Geslain-Lanéelle avaient bien fait les choses. Pour chacune d'entre elles les participants à la Conférence avaient reçu un dossier de 2 à 3 pages, en 3 parties : le contexte, les réponses apportées par la PAC actuelle, les éléments de questionnement pour la nouvelle PAC. Mon exemplaire sera remis au Secrétariat de l'AAF.

Des échanges intervenus entre les Conférenciers et entre ceux-ci et la salle on retiendra les faits suivants :

La 1^{ère} Table-Ronde

Elle se situait manifestement dans le prolongement des Etats Généraux de l'Alimentation qui allaient être conclus le lendemain par le 1^{er} Ministre.

Il a été intéressant d'entendre Mr. Dantin, le député européen qui a pris une grande part à l'élaboration de la réglementation *Omnibus* et où ont été ouvertes de nouvelles pistes pour l'organisation des filières alimentaires.

Il y a été rappelé aussi le récent arrêt de la Cour de Justice de l'UE sur les endives et la lecture que l'on pouvait en faire, Mme Nathalie Homonobono, la directrice générale de la DGCCRF

à Bercy ne manquant pas d'annoncer que ses services seraient appelés (ils l'ont été le lendemain) à dresser une note d'interprétation de ce qu'il était possible de faire après l'adoption des règlements *Omnibus* et l'arrêt Endives. La Profession devra être très vigilante dans les prochaines suivantes, car la DGCCRF ne semble pas avoir compris que les objectifs de la PAC priment sur celles de la Concurrence.

La 2^{ème} Table-Ronde

Trois premiers points forts sont à relever dans l'échange de vues intervenu

- la prise en considération de l'environnement dans la PAC ne peut être que de dimension européenne, et non pas nationale, pour éviter les distorsions de concurrence ;
- les mesures environnementales doivent être moins pénalisantes ou contraignantes que volontaires ou encourageantes, l'idée ayant même été émise que les aides directes ne devraient être octroyées que si les objectifs de préservation de l'environnement ou de lutte contre le réchauffement arrêtés par le Conseil étaient suivis ;
- la dimension internationale doit être prise en considération ; c'est à propos de ce seul sujet qu'ont été évoquées et les règles de l'OMC et les dispositions des accords de libre-échange passés par l'UE.

La 3^{ème} Table-Ronde

L'on retiendra essentiellement – ce que l'on sait déjà – que l'activité agricole est plus que toute autre activité soumise à des risques climatiques et sanitaires, qui vont en croissant.

Le débat a porté d'une part sur les différentes catégories de risques auxquels sont confrontés les agriculteurs et d'autre part sur la protection contre ces risques, la question étant de savoir si celle-ci était d'ordre communautaire et ou relevait du national, tous les intervenants ayant émis l'opinion qu'il fallait que les agriculteurs assument leur responsabilité.

La question de la prévention des risques a fait aussi l'objet de longs échanges.

La volatilité des marchés qui va grandissant n'a pas été longuement abordée. On remarquera que la question de l'aide anticyclique, évoquée, n'a pas été suivie de débat, même avec la salle.

Gilles BAZIN et moi-même qui avons en charge une nouvelle séance sur l'avenir de la PAC - elle se tiendra le 31 janvier – espérons prolonger au mieux ces discussions, de sorte que nous puissions poursuivre le dialogue avec le Ministère et les Professionnels tout au long de l'année 2018 et du 1er semestre 2019.

Fait à Paris le 26 décembre 2017

MICHEL JACQUOT
(Membre de l'Académie d'Agriculture)